



Obligation alimentaire et pacs

Par **Ablackman**, le **07/10/2008 à 13:03**

je suis pacsée depuis 2000
Ma mère est placée en maison de retraite, j'ai rempli un dossier d'obligation alimentaire avec les justificatifs demandés et notre avis d'imposition commun
Il ya a une admission avec participation des obligés alimentaires, mon frère et moi.
la notification que je reçois ne mentionne pas ma compagne comme obligée alimentaire, mais ses ressources sont prises en compte pour l'évaluation de ma participation. (Pour des revenus à peu près équivalents, ma participation est 2 fois plus importante que celle de mon frère.)
Est ce que je peux faire appel de cette décision ?
Mathilde

Par **jeetendra**, le **07/10/2008 à 13:59**

bonjour, peut etre que vos revenus sont supérieures à ceux de votre frère, j'ai écrit un article sur l'obligation alimentaire dans mon blog sur legavox.fr, lisez le, cordialement

Par **babarr38**, le **23/08/2012 à 10:14**

Bonjour,
J'ai le meme probleme que vous. Je suis pacsée avec mon ami, et obligé alimentaire de ma mère. Pour l'estimation de la pension, c'est l'imposition commune des revenus qui est pris en reference pour le calcul.
Comment avez vous pu gerer la situation ?
Avez vous pu faire valoir uniquement vos revenus et pas ceux de votre compagnon ?
En vous remerciant,